



PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT D'ATH  
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est l'ASBL Ecole Notre Dame des Rhosnes, représentée par Monsieur Daniel BUXANT, Administrateur délégué.

Le terrain concerné est situé à **7910 Frasnes-lez-Anvaing (Anvaing), Place 26 « Ecole Saint-Vincent de Paul »** et cadastré section B n° 605b, 363f, 363g, 634y, 634z.

Le projet consiste en **LA RÉNOVATION**  
**D'UNE ÉCOLE FONDAMENTALE**

et présente les caractéristiques suivantes :

- Remplacement d'un préau,
- Construction d'un nouveau préau,
- Isolation + bardage d'une façade,
- Enlèvement de végétations et remplacement de clôtures et portails.

*Art. R. IV. 40-2 – 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues lors de la consultation du dossier auprès du service travaux à l'administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.25. ou 069/87.16.26. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/03/2020 au 14/04/2020 au Collège communal** par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.

**PAR LE COLLEGE,**

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

**Mme D. VALLEZ.**

**Mme C. DE SAINT MARTIN.**